

ARRETE N°26-044

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR CONCOURS AIDE SOIGNANT DE CLASSE NORMALE Session 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, titre II et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n°2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignantes territoriaux,

Vu le décret 2022-1133 du 05 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L.4391-1, L.4391-2 et R4311-4,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entres les centres de gestion de l'interrégion Ile de France/Centre Val de Loire dite « Convention IDF/CVL », délibération n°30.2018 du Conseil d'administration du CDG41 du 31 mai 2018 et notamment son avenant 1, délibération n°34-2019 du Conseil d'administration du CDG41 du 27 juin 2019

Considérant les besoins exprimés par les collectivités de la Région Centre Val de Loire,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 25 septembre 2025,

Vu la délibération n°32-2021 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) en date du 27 mai 2021 autorisant le Président du CDG 41 à engager les procédures d'organisation des concours et examens ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir au concours sur titres avec épreuves d'aide-soignant de classe normale est arrêtée ainsi qu'il suit :

AFARKANE	Amel	GUYOMARD	Emilie
ANQUETIN	Floriane	HERTER	Ludivine
ARCHET	Emeline	HERTEREAU	Gwendoline
ARNAUD	Georgette	HOURRIERE	Aurélié
AUBERT	Ashley	JACQUET	Christophe
AUCHERE	Tiffany	JOACHIM CRESPY-ROY	Fabien
AUGIZEAU	Marie	JONGENELEN	Audrey
AZENHA	Inès	KIMMERLING	Amandine
BA	Kadidia	KOUNKOU-MPOLO	Alicia Elvyna
BACHELOT	Géraldine	LANGLAIS	Sonia
BACO	Faynoussati	LAZAR	Nadege
BACQUEZ	Amélie	LE GALES	Cindy
BAS	Mélanie	LEKUA WA MWIKA	Katria
BENJAMIN	Betty	LEPELLETIER	Irene
BERAUX	Océane	LERIGOLEUR	Christelle
BESNIER	Maeva	MABIME	Aimée
BIGOT	Clémence	MALVAULT	Charlaine
BLANCHIN	Caroline	METRO	Aline
BRONDEAU	David	MHADJI	Binti Charfia
BRUNEAU	Betty	N'DRI	Elany
CHATAIGNER	Brigitte	NAILLON	Gwenaelle
CHAUSSON	Bénédicte	NDANGWITUZE	Marie-Aimee
CHEVALIER	Emilie	OLIVIER	Mathilde
COEX-NAMBOTIN	Laure-Line	OUTIN	Ludivine
CRUAUX	Pascaline	PELICOT	Ruth
DA SILVA	Sabrina	POIRIER	Florence
DANTAN	Éline	PROUST	Mathilde
DELEPAU	Marine	QUEMENER	Marianne
DENAIIS	Clemence	ROUZIC	Marina
DEROUBAIX	Julie Jessica	SAULNIER	Alison
DIVARE	Vanessa	SEROT	Linda
FOURIAUX	Sylvie	SOUF ISMAIL	Anrafati
GARANCHER	Ruth	TALAOURAR	Nathalie
GAUTIER	Mélina	TAVERNE	Laurine
GERMILLER	Céline	TRIHAN	Morgane
GERVAIS	Angélique	VEILLON	Noella
GLINEUR	Karine		
GOMIS	Betty		
GOURNIAT	Claire		

Soit 75 candidats admis à concourir.

ARTICLE 2 : Une décision ultérieure fixera les autres modalités de ce concours.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Loir-et-Cher.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 17 juin 2026

Le Président,

Eric MARTELLIERE

